

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31878**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 8: Métiers du plâtre - sculpture décorative Option: Plâtrerie sèche - isolation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du plâtre avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ d'interventions pour la réalisation de tous les travaux de plâtrerie sèche et d'isolation, dans le neuf comme pour les rénovations intérieures et extérieures d'une maison, la restauration, la décoration et l'isolation. Il pose les plafonds, des faux plafonds, pose les cloisons pour les murs, sols et plafonds pour l'isolation thermique et phonique selon les normes et réglementations thermiques et acoustiques. et il réalise la restauration et l'exécution d'éléments décoratifs.

Les activités consistent à :

- Réaliser la conception du projet et son organisation ;
 - Contrôler une solution constructive à partir d'un cahier des charges ;
 - Réaliser le dossier technique (calculs, tracés, dimensionnement, implantations et installation du chantier ;
 - Organiser le déroulement des activités de réalisation, de fabrication et de mise en œuvre ;

 - Réaliser les travaux préparatoires et tous les ouvrages (cloisons, plafonds droits et courbes ; ouvrages décoratifs en plaque de plâtre ainsi que tous les types d'isolation liés à ces travaux...
- Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.
- Réaliser les tracés, épures, esquisses, croquis, relevés, dessins en élévation, plans... ;
 - Établir les débits de matériaux en prévisionnel ;
 - Calculer les temps détaillés d'exécution ;
 - Organiser son poste de travail et tracer des ouvrages, des épures, des gabarits. Planter les ouvrages ;
 - Réaliser des doublages collés ou sur ossature avec ou sans isolant ;
 - Réaliser des plafonds à simple ossature, à double ossature, autoporteur avec ou sans isolant ;
 - Mettre en œuvre une étanchéité à l'air par membrane ou projection ;
 - Construire des cloisons en panneaux alvéolaires, des cloisons standards sur ossature ;
 - Réaliser les joints et les renforts d'angle et les surfaçages ;
 - Poser tous types de matériaux isolants ;
 - Réaliser des joints de dilatation et de fractionnement ;
 - Poser les éléments encastrés (huisseries, terminaux, trappes), des éléments préformés et des éléments décoratifs à base de plâtre ;
 - Réaliser des cloisons et plafonds acoustiques, des cloisons et plafonds « feu » et des plafonds chauffants ;
 - Construire des cloisons séparatives (SAA-SAD), des cloisons grandes hauteurs, des cloisons anti-effraction ;
 - Réaliser des cloisons anti-rayon X, des chapes sèches, les protections feu des structures (poteaux, poutres), les conduits de ventilation et gaines de désenfumage ;
 - Réaliser des cloisons et plafonds courbes, des cloisons et plafonds à redents, des cloisons et plafonds de grandes dimensions (mégastil).

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier de plâtrier, à ce niveau de compétence, peut s'exercer dans les secteurs des entreprises du BTP ou sur les chantiers de restauration du patrimoine national

Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe, Artisan, Entrepreneur

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1601 : Application et décoration en plâtre, stuc et staff

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du plâtrier comprenant la mise en œuvre des différentes techniques liées à la réalisation de tous types de cloisons droites et courbes en plaques de plâtre, de plafonds droits et courbes en plaques de plâtre, d'ouvrages décoratifs en plaques de plâtre, d'isolation thermique, phonique, acoustique et « feu », d'enduits de finition et de surfacage et les travaux de décoration (pose d'éléments décoratifs à base de plâtre).

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		
Par expérience dispositif VAE	X		voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.